Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260409-DELIB_2026_34-DE

MAIRIE
DE
GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
30/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Délibération n° 2026-34

Objet

Suppression d'emploi

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie

Conseillers absents excusés : TOUZE Benjamin pouvoir à LELEVÉ Guillaume

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : CORNUEL Laurence

Le Maire informe l'assemblée :

L'organe délibérant, seul compétent pour créer les emplois, l'est donc également pour les supprimer.

La suppression de l'emploi doit être fondée sur l'intérêt du service. Elle peut ainsi avoir pour motif la disparition du besoin qui justifiait la création de l'emploi, une restructuration du service ou bien encore une mesure d'économie.

Le Maire propose à l'assemblée :

Compte tenu de la fin de contrat de l'agent en poste à la date du 3 juillet 2026 et du projet de réorganisation du temps périscolaire, propose à l'assemblée de supprimer l'emploi de cantine/garderie, correspondant au grade de catégorie C, d'une durée hebdomadaire de service de 25h00.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L542-1 à L542-5 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2024, créant l'emploi de cantine/garderie, correspondant au grade de catégorie C, d'une durée hebdomadaire de service de 25h00.

DECIDE

D'**ADOPTÉ ladite** proposition à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

Secrétaire de séance,
Laurence CORNUEL